

DGG

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES CHEFS DE SERVICE
DE LA DIRECTION GENERALE DU MOUVEMENT COOPERATIF
TENUE LE 3/2/87 DE 10H A 12H.

Objet : L'organisation des activités pour l'année 1987.

Participaient à cette réunion :

- Monsieur MBATEYE Thomas, Directeur Général du Mouvement Coopératif
- Monsieur NDEKEZI-KAREKEZI Marcel, Directeur des Coopératives et Associations Mutualistes
- Monsieur NAHIMANA Alphonse, Chef de Division Assistance aux Coopératives
- Madame KALISONI Marie Rose, Agent du Bureau Formation
- Madame NYIRADENDE Suzanne, Chargée du Secrétariat du Mouvement Coopératif.

Etant donné qu'au cours de cette année les efforts seront consacrés prioritairement aux préparatifs des festivités marquant le 25^{ème} anniversaire de l'Indépendance Nationale et à l'inventaire des activités des jeunes, le Directeur Général a invité les agents disponibles à essayer de suivre de près les dossiers dans la mesure du possible.

Quatre points principaux figuraient à l'ordre du jour à savoir:

- 1° Le fonds BAD et son affectation
 - 2° La réintégration des agents du projet L.C.S
 - 3° L'orientation du courrier
 - 4° Programme d'activités pour l'année 1987
1. Concernant le 1er point, le solde du compte BAD au 3/2/87 était de 23.500.000 FRWS.

Cette somme sera répartie comme suit :

- 40% au fonds de cautionnement soit 9.400.000
- 30% à la formation soit 7.050.000
- 10% pour les études des projets 2.350.000
et marchés soit
- 10% pour les prêts d'urgence soit 2.350.000
- 10% pour la promotion soit 2.350.000

Cette répartition a été approuvée par le Ministre.

Compte tenu du fait que le fonds alloué à la promotion peut s'avérer insuffisant, on sera obligé de recourir au budget prévu pour les autres rubriques.

En réalité, on espère atteindre les quotas grâce aux subventions de l'état.

Pour mener à bien les études des projets et des marchés, le Directeur Général a suggéré qu'on fasse une sous-traitance avec les bureaux spécialisés.

2. S'agissant de la réintégration des agents du projet silos, le Directeur Général a précisé qu'avant de les reprendre, il faudra qu'ils fassent d'abord les états financiers de toutes les coopératives ayant les silos lesquels seront considérés comme une sorte de remise-reprise. Ainsi les coopératives possédant des silos sauront que le suivi dont elles ont bénéficié jusqu'aujourd'hui était exceptionnel et que désormais elles seront considérées comme d'autres coopératives.

En attendant l'expiration de la durée du projet L.C.S le Directeur Général a chargé le Directeur des Coopératives et Associations Mutualistes de voir si Monsieur UTUMABAHUTU ~~Thadée~~ est réellement occupé. Cela suppose qu'il faut arrêter un programme d'activités et voir le temps libre qui peut être dégagé afin que l'on puisse lui confier d'autres tâches.

- Madame UWIRAGIYE s'occupera du classement au Secrétariat du Mouvement Coopératif
- MUHUTU et TUGILIMANA seront affectés respectivement au Bureau Formation et au Bureau Contrôle.

3. Concernant l'orientation du courrier, le Directeur Général juge que pour assurer la rapidité dans l'orientation et le traitement des dossiers, Le courrier reçu passera cõ d'habitude par le Directeur Général qui l'orientera cette fois-ci directement chez les services concernés (c.à.d, sans passer par le Directeur sauf pour les dossiers qui requièrent nécessairement ses avis) et au retour il suivrait alors la voie normale c.à.d, l'hiérarchie.

Pour remédier à certaines lacunes dans le traitement des dossiers et surtout pour éviter de se compromettre, le Directeur Général a exigé qu'avant d'exploiter un dossier quelconque on consultera d'abord ses antécédents.

Concernant l'agrément des coopératives, les participants ont émis le souhait suivant à soumettre au Ministre: puisque le système de concours des coopératives est déjà établi et dans le souci de mettre fin à certains abus dans l'agrément de nos coopératives, il est souhaitable que l'agrément se fasse désormais après le concours, c.à.d après avoir réellement jugé de la performance des coopératives à agréer.

Les participants ont ensuite passé en revue tous les dossiers inventoriés dans la note n° 006/15.00 du 7 Janvier 1987 qui n'auraient pas eu de suite appropriée.

- 1° Le cas de la CECOBM : le Directeur Général a dit que le C.A de la CECOBM a déjà proposé sa dissolution et des consultations ont été engagées pour la dévolution de son patrimoine. La mise en place d'une structure de relève à l'échelle du pays sera examinée après.
- 2° Le dossier IV ème plan-stratégies dans les secteurs couverts par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif est déjà fait.
- 3° Le rapport sur la tournée de sensibilisation sur le Mouvement Coopératif.

A ce sujet, le Directeur Général a proposé de répartir les différents rapports parmi plusieurs agents pour qu'ils relèvent les points intéressants, les problèmes posés ainsi que les solutions envisagées et les synthétiser ensuite. Le rapport de synthèse sera alors transmis aux Encadreurs de la Jeunesse et des Coopératives pour suite éventuelle aux questions y relevées.

- 4° Le rapport d'exécution des fonds BAD est déjà fait
- 5° Le rapport de synthèse du concours coopératif a également été fait.
- 6° L'institutionnalisation des mutualités : pour avoir un éventail plus large dans le domaine de toutes les sociétés de ce genre, le Directeur Général a souligné qu'on compte, avec l'aide de la SOCODEVI, organiser en Février-Mars une session qui nous permettrait de dégager des orientation globales de ce genre de sociétés.

- 7° Le détournement des fonds par les encadreurs et instituteurs:
On a déjà proposé de prendre des mesures qui s'imposent.
- 8° L'utilisation des subventions du gouvernement dans les coopératives :
A ce sujet, il y a lieu de noter qu'un protocole d'accord entre les Banques Populaires et le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a déjà été signé.
Les participants ont ensuite inventorié les activités proprement dites à programmer pour cette année 1987.
- 1° Le séminaire des intervenants au Mouvement Coopératif prévu du 10 au 11 Février.
- 2° Le Dircam est chargé d'exploiter l'inventaire des coopératives et nous informer de l'état d'avancement de ce dossier.
- 3° Le concours des coopératives sera organisé à partir du mois d'Août 1987.
- 4° La gestion des silos coopératifs :
On confie à UTUMABAHUTU et ses collègues du projet silos de s'assurer de la gestion rationnelle de toutes les unités.
- 5° Le Dircam devra également élaborer comment faire l'inventaire général des silos dans tout le pays.
- 6° La sensibilisation de savoir ce qu'est une coopérative :
Lors des réunions avec les encadreurs, à réaliser au niveau de chaque préfecture pendant 2 ou 3 jours, on va leur exposer les textes de la nouvelle loi et leur exiger de faire trimestriellement le rapport des états financiers des coopératives de leur ressort d'activités.
- On pourra aussi faire passer le message à travers la chronique sur les coopératives
- Il faudra également donner à nos encadreurs des directives claires concernant le concours coopératif tout en insistant sur ce que doit être une coopérative digne de ce nom.
- Avant le 5 Juillet on devra programmer une tournée de sensibilisation dans toutes les préfectures.
- 7° La formation des gérants et des membres des organes des coopératives assistées par le projet L.C.S.
- 8° Le Dircam devra également participer à la commission Interministérielle (MINIPLAN , MINAGRI, MIJEUCCOOP) chargée d'élaborer la requête de financement du premier programme d'appui à la stratégie alimentaire.

Umwanditsi

NYIRADENDE Suzanne

Umuyobozi w'Inama

MBA TEYE Thomas